

2, rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen

A l'attention de Madame Valérie Pécresse

Objet : loi 3DS, Forêt de Fausses-Reposes champ d'expérimentation idéal

Madame la Présidente,

Nous sommes un collectif d'associations et de citoyens engagés de longue date dans la protection et la valorisation de la forêt de Fausses-Reposes (qui s'étend sur les communes de Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette, Chaville, Sèvres, Versailles, Viroflay, Vaucresson, la Celle-Saint-Cloud et le Chesnay-Rocquencourt).

Ce bois urbain niché au cœur de la métropole, fréquenté à l'année par 1,5 millions de nos concitoyens devrait, du fait des motivations de son classement en forêt de protection, faire l'objet d'un traitement adapté, respectueux de sa vocation patrimoniale paysagère, sociale et environnementale, à la hauteur du bien commun qu'elle représente.

Or il n'en est rien, en attestent les réactions de citoyens qui, de plus en plus nombreux, s'opposent à l'exploitation de cette forêt, comme en témoignent leurs contestations (dont la presse s'est faite écho) et les pétitions qu'ils signent, dont la dernière particulièrement argumentée et spécifique :

[Pétition · « PAYSAGES FORESTIERS » : A FAUSSES-REPOSES ARRÊTONS LES DÉGÂTS ! - France · Change.org](#)

Le **dossier en pièce jointe**, fruit d'un long travail que nous avons voulu rigoureux et approfondi, vient en appui de ces prises de position.

Aujourd'hui nous réclamons un complet « changement de pied » en demandant la fin de l'exploitation commerciale et le passage d'une gestion déplorable, sur le plan environnemental et paysager, à une politique de conservation naturelle, d'entretien et d'accueil du public véritablement digne de cette forêt d'agrément, au service de la collectivité.

Les tentatives de dialogue engagées avec l'ONF n'ont, jusqu'à présent, pas permis d'obtenir d'inflexion sur l'essentiel (bois prélevé à des fins commerciales).

Vous avez affirmé une volonté de faire échos aux attentes des citoyens et de peser sur la destinée de certains espaces boisés particulièrement sensibles, *dans le cadre de la loi 3DS*. Nous nous en réjouissons, estimant que Fausses-Reposes se présente comme **champ d'expérimentation idéal** de bonnes pratiques en milieu urbain, compte tenu non seulement de sa différenciation supplémentaire (son classement, sa continuité avec les domaines classés de Saint-Cloud et de Jardy), mais aussi de sa proximité avec les forêts de Meudon et Versailles, de sa petite taille et du calendrier d'adoption de son prochain plan de gestion.

Ce **nouveau modèle** de forêt, que vous pourriez contribuer à promouvoir, *présentant le plus haut niveau possible de naturalité en zone urbaine dense*, serait le prélude à une démarche similaire pour d'autres « forêts sœurs » (la Malmaison, Meudon précitée, Verrières...).

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous accorder une rencontre au cours de laquelle nous préciserons les enjeux et préoccupations qui nous motivent.

Vous priant d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les plus respectueuses et dévouées.



Jean-Marc BOURHIS, président



Ville-d'Avray



Jacques CHATIGNOUX, président



Marnes-la-Coquette

Contact :

Jean-Marc BOURHIS
219-221 rue de Versailles
92410 Ville-d'Avray
jbourhis92@gmail.com
Tel. 06 79 99 87 63